

Liste des délibérations

Séance ordinaire du conseil Municipal du 25 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Isabelle VILAREM, Jean-Jacques HAINAUT - Céline SERVOISIER, Adjointes - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Nicole FAUVAUX - Alex MOTAIS DE NARBONNE - Françoise BERLY.

Absents : Pierre CAUVET - Vincent BERJAT - Sandra VALEVRE (représentée par Mme FAUVAUX) - Karine JANAS (représentée par Mme SERVOISIER) - Thierry BEULÉ (représenté par M. DUMORTIER) - Didier VERHOESTRAETE (excusé) - Bruno FURCHERT (représenté par M. COUDERT) - Yohana SALOMONE (représentée par Mme SCHIRATTI-DOUCHEZ) - Estelle MAILLOT.

Secrétaire de Séance : M. de MOUSTIER.

Le procès-verbal de la précédente séance du 28/05/2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

- Délibération n° 2024-26 : Tirage au sort des jurés d'assises pour 2025
- Délibération n° 2024-27 : Décisions modificatives budget général et budget eau potable
Approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2024-28 : Décision budgétaire : conservation définitive de cautions pour 2451.41 €
Approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2024-29 : Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables
Approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2024-30 : Avis sur Plan de Mobilité Simplifié de la Thelloise
Approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2024-31 : Mise à jour des taux de promotion pour avancement de grade
Approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2024-32 : Création de postes : 2 postes « Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe » et 1 poste « Agent de Maîtrise Principal 2^{ème} classe »
Approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2024-33 : Création de 6 emplois non-permanents pour la cantine 2024-2025 pour 8h40 hebdomadaires sur le temps scolaire - approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2023-34 : Création de 3 emplois non-permanents pour l'étude 2024-2025 pour 7h hebdomadaires sur le temps scolaire - approuvé à l'unanimité
- Délibération n° 2023-35 : Création d'un emploi non-permanents pour le service technique du 01/07/2024 au 31/12/2024
approuvé à l'unanimité



Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER